

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 03/2019**

Séance du **30 mars 2019**

**OBJET : Examen du compte administratif 2018.**

Nombre de membres : **9**

Afférents au conseil : **9**

En exercice : **9**

Date de la convocation : 19/03/2019

Date d'affichage : 19/03/2019

Ayant délibéré : 5      Votés Pour : 5

Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le trente mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21.
- **Vu** l'article L 1612-12, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable.

**LE RESULTAT COMPTABLE :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	297 734,68	386 335,41	684 070,09
Mandats émis	348 423,38	355 847,40	704 270,78
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>- 50 688,70</b>	<b>30 488,01</b>	<b>- 20 200,69</b>

Le résultat comptable présente un déficit de 20 200,69 euros.

**LE RESULTAT DE CLÔTURE ET LE RESULTAT FINAL :**

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente avant les restes à réaliser.

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2018	- 50 688,70	31 488,01	- 20 200,69
+ Résultat reporté de 2017	- 27 742,92	108 484,24	81 741,32
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>- 78 431,62</b>	<b>138 972,25</b>	<b>60 540,63</b>
+ Restes à réaliser			
recettes	89 933,99		
dépenses	23 786,74		
<b>= Résultat final</b>	<b>- 12 284,37</b>	<b>138 972,25</b>	<b>126 687,88</b>

Le résultat de clôture s'établit donc en un déficit de la section d'investissement de 78 431,62 € (dont le résultat reporté de 2017) et un excédent de la section de fonctionnement de 138 972,25 € (dont le résultat reporté de 2017) d'où un total de 60 540,63 €.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- En recettes : 89 933,99 € à des subventions obtenues mais non encaissées.
- En dépenses : 23 786,74 € à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2019.

Le résultat final, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement (dont le solde des restes à réaliser), s'élève à 126 687,88 €.

**Monsieur le Maire sort de la salle afin que l'assemblée procède au vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le compte administratif.
- Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Et après en avoir délibéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit : 23 786,74 € en dépenses d'investissement et 89 933,99 € en recettes d'investissement.
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2018 tels que résumés ci-après : un excédent de fonctionnement de 138 972,25 €, un déficit de la section d'investissement de 12 284,51 €, soit un excédent total de 126 687,88 €.

**Le compte administratif est approuvé et voté.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 30/03/2019

Le Maire

Jean-Luc MILLO

